



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00596

Numéro SIREN : 751 943 317

Nom ou dénomination : 33ID

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2013 sous le numéro de dépôt 2675

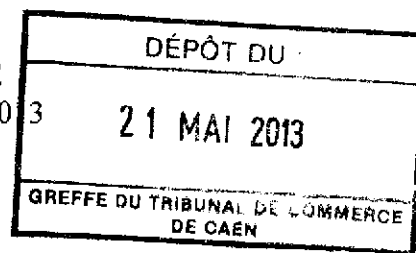
33id

SARL au capital de 5.000 €

RCS 754 943 317

Siège social : 1 rue du Pays de Caen, 14460 COLOMBELLES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 16 mars 2013



L'an 2013, et le 16 mars, les associés se sont réunis à CAEN, en assemblée générale, sur convocation des gérants.

Sont présents ou représentés :

- ☐ Madame Marie-Christine LEFEBVRE, propriétaire de 26 parts sociales;
- ☐ Monsieur Frédéric THERY, propriétaire de 19 parts sociales.

Monsieur LEFEBVRE, propriétaire de 5 parts sociales est absent et non représenté

Soit 45 parts sur un total de 50 composants le capital social.

Le quorum étant atteint, Madame LEFEBVRE déclare ouverte la séance qu'elle préside en qualité de Gérante-associé.

Une feuille de présence a été établie et émargée par chacun des membres présents ou les mandataires représentant les actionnaires absent. Les pouvoirs correspondants sont joint en annexe à cette feuille de présence.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées. Il déclare que ce texte a été mis à la disposition des actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission de monsieur THERY de son mandat de gérant;

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n° 1 : démission de monsieur THERY

Monsieur THERY présente sa démission de son mandat de co-gérant.

Les associés prennent acte de cette démission à compter du 30 mars et lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Madame LEFEBVRE assurera seul les fonctions de gérante.

L'assemblée générale prend acte.

Aucune question n'étant soulevée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés du présent procès verbal pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Le 16 Mars 2013

Marie-Christine LEFEBVRE, gérante



Frédéric THERY

